

LA DECOUVERTE

Quelques Règles de Sécurité pour les Marcheurs

Sur la route :

La fédération Française de la randonnée pédestre a donné instruction à ses associations fédérées d'observer les consignes suivantes lorsque les parcours de randonnée ne peuvent éviter les portions de route ouvertes à la circulation automobile.

- Lorsque les groupes de randonneurs sont amenés à emprunter des routes, ils sont tenus de respecter le code de la route (articles R412-34 à R412-43)
- S'il existe un accotement ou un trottoir, il doit être utilisé quel que soit le côté de la route où il se situe (R412-34 du code de la route)
- S'il n'existe pas d'accotement ou de trottoir, les piétons circulent à gauche en colonne par un (R412-34) c'est obligatoire pour une personne isolée ou pour un groupe non organisé, comme peut l'être un groupe de randonneurs.
- Lors d'une sortie associative avec animateur, le groupe de randonnée constitue un groupe organisé :
 - - Il faut marcher :
 - soit à gauche en file indienne si le groupe est inférieur à 9
 - soit à droite, si le groupe est plus important et en colonne par 2, en groupe de 20 mètres maxi, distant d'au moins 50 m les uns des autres.

Il est conseillé d'encadrer le groupe en plaçant un animateur à l'avant et un serre-file à l'arrière et de leur faire porter un gilet fluo.

L'idéal est que chaque randonneur porte un gilet fluo également (obligatoire dès la nuit tombante)

Rôle du responsable de la randonnée :

Avant la marche :

- prévenir où on va et à quelle heure on arrive
- prévenir les randonneurs des difficultés (Dénivelé, longueur du parcours)
- S'assurer du bon équipement des randonneurs (chaussures de marche, vêtements adaptés (pluie, froid) Boissons et alimentation
- Du bon état physique des participants
- Nommer un serre-file
- Être équipé d'une trousse de premiers secours
- Rappeler les règles de sécurité sur route, ainsi que pour tout arrêt pour des besoins personnels, il est conseillé de laisser son sac à dos en évidence au bord du chemin afin que le serre-file puisse attendre le randonneur, il est rappelé qu'aucune personne ne doit être derrière le serre-file .